



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/04/23-10 Du conseil municipal du 23 avril 2026

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 27 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260423-DEL26-04-23-10-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception en préfecture : 27/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique, LECONTE Ludivine.
Formant la majorité des membres en exercice
Absent(s) excusé(s) : Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 2
Votants : 15		

Monsieur Arnaud COUILLARD a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre envoyée par le FDGDON de la Manche concernant la lutte contre les frelons asiatiques dans le département de la Manche. La commune est invitée à procéder au choix de trois entreprises : une entreprise titulaire, puis une seconde et troisième entreprise s'il y a besoin de transférer à un autre opérateur. Les offres présentées ne sont valables que pour l'année 2026.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :

- FAVORISE

- en premier choix : Normandie Nuisibles (Saussey)
- en deuxième choix : HERVY Alain (Quettreville sur Siennne)
- en troisième choix : Assistance nuisibles (Saint-Sauveur-Villages)

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget 2026, section fonctionnement.

Le secrétaire de séance
Arnaud COUILLARD

Le Maire
Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 27 AVR. 2026

Publication sur le site internet le

27 AVR. 2026

